

L'actualité municipale de votre ville

# SALLANCHES

## MAG

#05 • JAN. > FÉV. 23

À LA UNE

# EN COULISSES DE LA SAISON CULTUR(R)AL

**P.12**  
SPORTS DE COMBAT  
DISCIPLINÉS  
DISCIPLINÉS

*Sallanches*  
LA VILLE AU PAYS  
DU MONT-BLANC

**P.14**  
FESTIVITÉS  
NOËL ILLUMINE  
LA VILLE

#05 • JAN./FÉV. 2023

# SALLANCHES MAG



## LE CLICHÉ DU MOMENT

@ Océane Casanova

**.06**

### Travaux

Avenue Saint-Martin :  
des travaux "coup de poing"

**.07**

### Vie municipale

Le déneigement

**.08**

### À la une

**EN COULISSES DE LA SAISON  
CULTUR(R)AL**

**.12**

### Sports

**SPORTS DE COMBAT :  
DISCIPLINES DISCIPLINÉES**

**.14**

### En images

**NOËL ILLUMINE LA VILLE**

**.16**

### Portrait

Made in Sallanches

**.17**

### Économie

Financer mon investissement  
Commerce et artisanat :  
le dispositif reconduit

**.18**

### Environnement

Tri des déchets :  
encore plus simple

### Et aussi

Les actus (p.4) • Tribune libre (p.19)

# OURS

Magazine municipal édité par la Ville de Sallanches  
N° ISSN 1155-1291

Directeur de la publication Georges Morand, Maire  
Co-directeur de la publication Daniel Izoard, Directeur Général des Services  
Coordination de la rédaction Clotilde Germain, Directrice de la  
Communication et Maxime Pichereau, Chargé de Communication  
Couverture Ville de Sallanches • 4<sup>e</sup> de couverture Wendy Rose Photography  
Photos & illustrations Ville de Sallanches, Wendy Rose Photography,  
Océane Casanova, Fredkphotographie, David Machet, Bernard Benavente,  
« Initiatives citoyennes pour Sallanches », le Dauphiné Libéré  
Remerciements Denise Rasera pour la relecture de ce numéro

Création graphique et mise en page AGENCE **0000** • Lyon  
Impression Kalistene • Cran-Gevrier  
Tirage 10 500 exemplaires • Dépôt Légal janvier 2023

Ce magazine est imprimé sur papier PEFC, issu de forêts  
éco-gérées durablement et de sources contrôlées.  
Il est réalisé avec des encres à liant végétal.

Sallanches Mag est distribué à vélo électrique.

La rédaction n'est pas responsable des textes et photos qui  
lui sont communiqués qui engagent la seule responsabilité  
de leurs auteurs.

**N**ous écrivons là les premières lignes de l'année 2023 et déjà je me dois de dénoncer la mascarade qui maintient à l'arrêt notre nouvelle centrale hydroélectrique capable d'alimenter 20 % de nos foyers, privant donc les Sallanchards d'une énergie locale, renouvelable et décarbonée (7000 tonnes de CO<sub>2</sub> économisés par an). À l'heure où le contexte énergétique mondial menace chacun d'entre nous de délestage et d'excessives montées des prix, je reste consterné par la décision du tribunal administratif de Grenoble du 6 décembre 2022 d'ordonner la remise en état du site de la centrale, donnant ainsi gain de cause à France Nature Environnement. Ce même tribunal qui, deux ans plus tôt, avait rejeté la requête de France Nature Environnement, la condamnant même à verser 1000 euros à la Régie gaz et électricité de Sallanches !

Il faut bien comprendre dans ce dossier, que les nombreuses autorisations nécessaires à la réalisation d'un tel ouvrage avaient été accordées par l'État sur la base de l'analyse d'études d'impact de plus de 250 pages menées par un écologue. Un projet durable de cette envergure ne se fait pas sans l'aval et la concertation de toutes les parties prenantes, opposition municipale comprise. Et n'en déplaise à cette dernière, qui depuis la décision de justice, s'affole du soutien indéfectible que je porte à ce projet mené par la Régie municipale gaz et électricité, se payant même le luxe de s'en offusquer, avec quelques années de retard. L'opportunisme politique faisant malheureusement couler davantage d'encre que d'eau dans cette affaire.

Nous avons pu compter sur un battage médiatique fort, à un niveau local, régional mais aussi national. Je souligne la qualité de ces articles et vous invite d'ailleurs à écouter la chronique d'Europe 1 à ce sujet ou encore à lire l'article du Figaro Magazine du 6 janvier 2023. L'incompréhension se lit dans la presse et gronde autour de moi ; elle n'est que l'expression partagée d'un non-sens incroyable.



**La Ville est fière  
d'offrir à sa population  
un projet pensé pour durer,  
préservant ainsi l'environnement  
et les générations futures.**

**Georges  
Morand**  
Maire  
de Sallanches  
Conseiller  
Départemental

Aujourd'hui, l'État ainsi que la Régie gaz et électricité de Sallanches vont faire appel de cette décision. Ils peuvent évidemment compter sur mon engagement à leurs côtés. La Ville est fière d'offrir à sa population un projet pensé pour durer, préservant ainsi l'environnement et les générations futures. Et très franchement, comment ne pas se féliciter de produire une énergie locale et propre dans une vallée qui souffre tant de problèmes de pollution atmosphérique ? Aurais-je dû donner mon accord pour la création d'une centrale à charbon près de l'hôpital ? Je m'interroge tant la déraison de cette fédération d'associations, dite de protection de la nature et de l'environnement, comme FNE, est grande.

Et si je me bats pour protéger ce projet vertueux et ainsi préserver notre territoire, sachez compter sur cette même détermination à l'aube de cette année 2023 pour vous offrir une vie toujours plus douce au cœur de notre si belle ville, Sallanches ! Au nom de l'ensemble du conseil municipal, je vous souhaite à toutes et à tous, Sallanchardes et Sallanchards, une excellente année !



## Nos jeunes héros récompensés !

Comme annoncé dans le magazine précédent, le vendredi 25 novembre 2022, Georges MORAND, Maire de Sallanches et les membres du conseil municipal, ont eu l'honneur de récompenser Madame Aurore CLERC, Monsieur Jules SAUDRAIS, Monsieur Sacha GAROUTE et Monsieur Cian KILGALLON, pour avoir sauvé Monsieur Jean-Pierre HAMDINE de la noyade cet été. Ces derniers ont été honorés de la médaille de la Ville pour acte de bravoure et de dévouement.

Madame Cacilia TALOTTI, témoin de l'accident ayant alerté les secours, a également été récompensée, tout comme les quatre sauveteurs susmentionnés.

Jean-Pierre HAMDINE, présent lors de cette célébration, a directement remercié ses jeunes sauveteurs, sans lesquels il n'aurait pas été présent ce soir-là.



### Délestage

#### Comment être alerté ?

Particuliers ou professionnels :  
pour être informé par sms la veille des délestages électriques réalisés à Sallanches, inscrivez-vous sur [www.rges.fr/contact](http://www.rges.fr/contact)

(Page : contact / Objet : délestage)

### Histoire des écoles de Sallanches et de ses hameaux : un succès !

Organisée à la Médiathèque par Sallanches Histoire et Patrimoine, l'exposition a accueilli :

**1500**  
VISITEURS

**500**  
ENFANTS

**18**  
CLASSES  
DE TOUTES LES ÉCOLES  
DE SALLANCHES

### Recensement de la population 2023

Si vous êtes concernés, le recensement se déroulera du 19 janvier au 25 février 2023.

+ d'infos : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)





## **Synbird** L'état-civil met en place les prises de RDV en ligne

Besoin d'un passeport ?  
D'un renouvellement de carte  
d'identité ? Inutile de vous  
déplacer ! Vous pouvez  
dès à présent prendre rendez-  
vous en ligne sur le site internet  
de la Ville !



**New**

## Le service Urbanisme modifie ses modalités d'accueil

Depuis ce 1<sup>er</sup> janvier 2023,  
les mercredis et jeudis  
après-midi, l'accueil du  
service Urbanisme sera  
uniquement ouvert sur  
rendez-vous.

OUT  
AUT



## Le défilé du Carnaval fait son grand retour !

Après 3 années d'absence,  
le Carnaval fera son grand  
retour le dimanche 2 avril 2023.

## Nos élèves ont été gâtés pour Noël !

Pour la deuxième année consécutive, le service Éducation –  
Restauration de la Ville a offert un bon de 5 euros valable dans les  
deux librairies de Sallanches aux élèves des classes élémentaires  
(CP-CM2). Au total, 650 bons ont été distribués et 400 livres d'une  
valeur de 5 ou 6 euros ont été offerts aux classes de maternelle.

Cette démarche a pour but de permettre aux enfants un accès à la  
culture littéraire de leur choix, et encourage les parents à se rendre  
dans les librairies locales situées au centre-ville.

Et pour se défouler un peu, plus de 1000 entrées pour la patinoire  
du village de Noël ont accompagné ces présents « culturels ».

## Nos aînés le furent également !

Afin qu'ils puissent profiter pleinement des fêtes de fin d'année, le CCAS  
a offert à nos aînés :

**789**  
colis de  
Noël

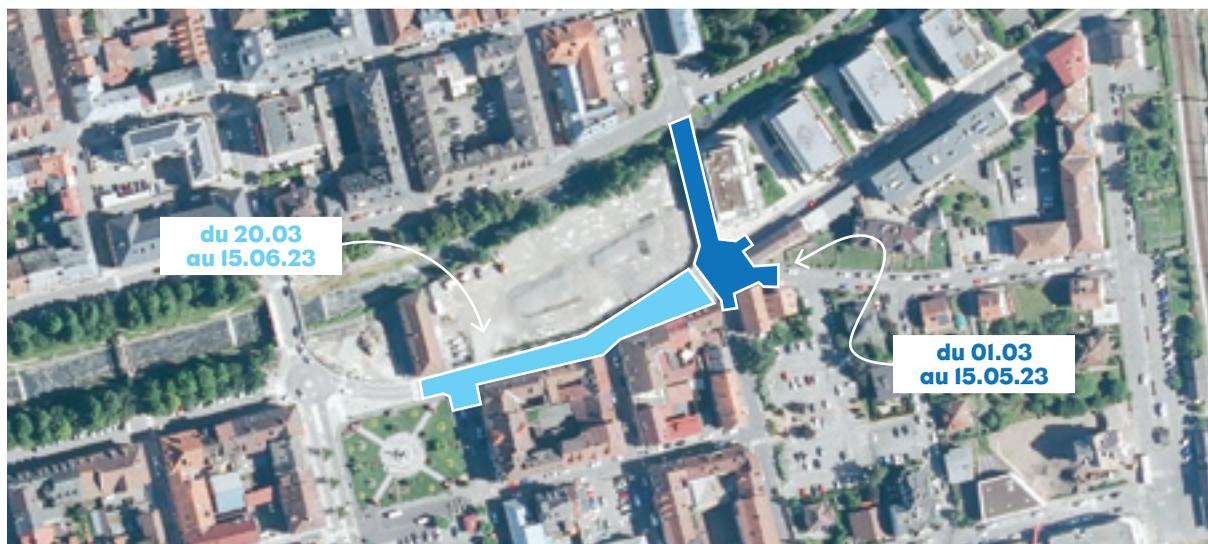
**1049**  
bons restaurants  
d'une valeur  
de 35 euros

**22**  
bons pour un  
spectacle de la  
saison Cultur(r)al



## AVENUE DE SAINT-MARTIN

# DES TRAVAUX "COUP DE POING"



**Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'opération Quai Mont-Blanc portés par l'entreprise TERACTEM, la Ville de Sallanches, le SIABS et la Régie Municipale de l'Eau entreprennent en parallèle la remise à neuf de leurs réseaux humides (eau potable, eau usée et eau pluviale) sur une partie de l'avenue de Saint-Martin.**

L'intérêt de cette opération plurielle réside dans l'anticipation et la mutualisation des travaux à réaliser afin de les concentrer sur une période définie. De cette façon, la Ville maîtrise l'impact sur la circulation de cet axe et minimise la gêne occasionnée. Il s'agit là d'une opération coup de poing qui sera mise en œuvre au travers de deux phases (se référer à l'illustration) : la première entre le 1<sup>er</sup> mars et le 15 mai 2023 et la seconde, entre le 20 mars et le 15 juin 2023. Un plan de déviation sera alors proposé aux automobilistes, cyclistes et piétons.

#### **Pourquoi la Ville réalise-t-elle la remise à neuf de ses réseaux ?**

Les réseaux secs (téléphonie, électricité, gaz et fibre optique) ne seront pas concernés, en revanche les réseaux humides réunissant les différents réseaux d'eau seront entièrement changés. Autre spécificité, l'avenue se verra parée de plusieurs arbres ; aussi ces derniers auront besoin d'étendre leur feuillage et de disposer d'un espace aérien conséquent mais également de pouvoir développer leur système racinaire. À ce titre, les canalisations seront enterrées bien plus profondément, sous la chaussée, pour permettre au végétal de s'épanouir durablement. L'équilibre entre la nature en ville et l'espace urbain s'avère aussi poétique que technique et nécessite la mobilisation de plusieurs compétences qu'il est important d'anticiper lors de travaux d'aménagement.



Toutes les informations liées aux travaux sur le site de la ville

#### **LE SAVIEZ-VOUS ?**

Depuis plusieurs années, la Ville, par le biais de ses aménagements au sein de l'espace urbain, a planté de nombreux arbres ! Les espaces verts ont une influence considérable sur nos vies ; ils ont des vertus apaisantes, améliorent la qualité du cadre de vie, ont un intérêt écologique et/ou paysager, apportent l'ombre et la fraîcheur l'été et renouvellent l'oxygène de l'air !

# LE DÉNEIGEMENT

Astreinte du  
15/12 au 15/03



**90km de routes**



**75 km de trottoirs**



Le salage, gravillonnage, déneigement des routes, trottoirs, parkings de toutes les infrastructures de la ville, cours d'écoles, pistes cyclables, cimetières sont assurés par **les services techniques**.



Évacuation de la neige la nuit en cas de fortes chutes pour éviter le regel des moraines, les ruissellements d'eau de fonte, le blocage du stationnement et prévenir les chutes à venir.



Début des tournées entre  
**2h00 et 3h30**  
du matin suivant la météo annoncée la veille.

## 14 agents d'astreinte

En journée une vingtaine de personnes supplémentaires d'autres services viennent en renfort pour les trottoirs, écoles, passages piétons.



## 4 entreprises

privées interviennent pour la Ville et assurent le déneigement des côteaux, elles sont autonomes au niveau du déclenchement.



4 engins équipés de lame et saleuse.



1 camion 19 tonnes avec lame,  
1 chargeuse avec lame orientable,  
1 tracteur agricole avec une étrave,  
1 tractopelle, 2 quads, 2 motoculteurs,  
3 fraises à neige, 2 tracteurs espace vert, stade avec lame.



Les riverains de la voie publique y compris les commerçants doivent prendre des précautions en cas de verglas ou de neige abondante afin d'éviter qu'un passant ne chute. Les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leur habitation, sur les trottoirs de manière à assurer aux piétons une circulation sans danger.

# EN COULISSES DE LA SAISON CULTUR(R)AL

Le rideau se baisse, l'obscurité se dissipe, éclairée par les yeux rayonnants des spectateurs. Le show est terminé, le débriefing peut commencer autour d'un verre au bar de la salle. « *C'était magnifique* », « *Impressionnant* », « *Je n'ai pas vu le temps passer* » ! Le temps. 90 minutes de spectacle, anticipées depuis des mois, aménagées depuis des jours. Il est l'heure de passer de l'autre côté du rideau.

AVANT LES SPECTACLES

# la programmation

**Juillet** Dans 2 mois, la nouvelle saison Cultur(r)al sera inaugurée. Et déjà, Cécile, directrice en charge de la programmation culturelle, s'attelle à la programmation de l'année suivante. Elle commence par étudier les propositions et invitations des producteurs et effectue un repérage sur les nouvelles créations des metteurs en scène, circassiens ou chorégraphes. En quête d'un nouveau coup de cœur, elle se rend à divers événements culturels de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et d'autres plus emblématiques, tels que le festival d'Avignon. Assister aux spectacles lui permet d'en évaluer la qualité artistique et d'en vérifier la faisabilité technique à la Salle Léon Curral. La première spectatrice de la saison Cultur(r)al, c'est elle !

Si la performance est au rendez-vous et que la salle est en capacité d'accueillir les compagnies et leurs conditions techniques, c'est parti !

La suite ? C'est comme la concoction d'une nouvelle recette de cuisine dont les spectacles sont les ingrédients. Cécile a sélectionné les meilleurs, et, assistée de Mathilde, adjointe du service en charge de la communication et des relations publiques, les associe pour trouver leur parfaite harmonie. Du chant, de la danse, du théâtre, de l'humour, de l'émotion, des spectacles grand public, intimistes, familiaux... Une programmation diversifiée où tout un chacun trouvera son bonheur. La programmation est bouclée. Il est temps pour Mathilde de l'annoncer aux spectateurs les plus fidèles, mais aussi à ceux qui n'ont pas encore franchi le pas de la salle. Vidéo et plaquette de présentation, site internet, réseaux sociaux et panneaux lumineux, rien n'échappe à sa communication !

Jusqu'à l'ouverture de la saison, Amandine (ou Céline), chargée de la billetterie et de l'accueil, reste en lien avec les compagnies et en connaît le moindre détail. Combien sont-ils ? Un régime alimentaire particulier ? Besoin d'un hébergement ? Absolument tout jusqu'à leur arrivée ! L'équipe les véhicule même entre l'aéroport, la gare, leur hôtel et la salle.



**C'est dit !**

## Maryse Allard

Adjointe au Maire  
déléguée aux affaires culturelles

L'ombre en Lumière

**Pleins feux sur les coulisses  
et les artisans de l'ombre sans  
lesquels la magie du spectacle  
ne pourrait avoir lieu.**



# 1 spectacle, 4 jours de manutention



## J-2

Ivanne, régisseuse spectacle, à l'aide de la fiche technique de la compagnie, s'occupe de la totalité du pré-montage. C'est elle qui a tout planifié. Avec Florian, technicien spectacle, ils installent les gradins, les chaises, la sonorisation et la lumière en respectant le plan de feux, qui désigne la position et l'orientation des projecteurs sur une scène.



## Jour J • h -11

9h, l'équipe technique est au complet pour une installation millimétrée du décor. Une fois déchargé du camion, chaque élément est comme une pièce de puzzle, qui, entre deux souvenirs de tournée, est assemblée au reste de la scénographie ; le tout nous plongeant dans un nouvel univers, dans une toute autre atmosphère.





## Jour J • h -9

11h, les stores de la salle se ferment et les lumières s'éteignent, immergeant toute l'équipe dans le noir le plus complet. Sur la scène, Moïse donne les instructions à Florian, qui 5 mètres plus haut, ajuste les projecteurs avec une précision chirurgicale. L'installation est finalisée et l'ambiance est à son paroxysme.



## Heure h

La salle ouvre ses portes au public et l'équipe de Cultur(r)al accueille les spectateurs accompagnée d'une quinzaine de bénévoles, qui contrôlent les billets, placent le public et tiennent le bar. Dans les loges, les artistes finissent de se préparer, le cœur palpitant, pendant que les gradins se remplissent. Les lumières s'éteignent, le silence s'installe, le rideau se lève : place au spectacle !



## J+1

La veille, toutes les chaises ont été enlevées avec l'aide des bénévoles. Aujourd'hui, il est temps de déconstruire le puzzle, pièce par pièce. Rien de triste, au contraire ! Les souvenirs restent, le décor se dirige vers une autre salle, et la salle Léon Curral attend son prochain décor.



**25**  
spectacles

**946**  
abonnés

**16 100**  
billets vendus



## LES SPORTS DE COMBAT

# DISCIPLINES DISCIPLINÉES

**Respect, honneur et amitié... Les sports de combat véhiculent des valeurs bien plus vertueuses que celles habituellement représentées dans la culture populaire. Présentées dans ces pages par leurs présidents, ces quatre associations sallanchardes placent le contrôle et la bienveillance au cœur de leurs disciplines. Le plus important restant de se dépenser en y prenant du plaisir.**

## AIKIKAI DU MONT-BLANC

### La maison de l'Aikido

Art martial Japonais créé dans les années 30 par le Maître Morehei UECHIBA, l'aikido, basé sur le self-défense, est une technique de combat efficace sans violence ni compétition utilisée par les samourais. Cette discipline s'exerce autant à mains nues qu'avec des armes bien spécifiques : le Bokken (sabre de bois), le Jō (bâton d'une longueur d'1,28m), et le Tantō (poignard japonais).

L'Aikikai du Mont-Blanc, fondé par Jean-Marc CHATIN et présidé aujourd'hui par Tonio CARUSO, a fêté ses 20 ans en 2022. En moyenne, 50 licenciés (enfants, adolescents et adultes) l'apprennent et l'exercent chaque année, sous l'œil expert de 4 enseignants.

Si l'envie de devenir un véritable samourai vous prend, sachez que le club est présent à la Fête du Sport et au carnaval de Sallanches. Il organise également deux journées portes ouvertes en janvier et septembre.

**AI**

= Union,  
Harmonie

**KI**

= Énergie physique  
et mental

**DO**

= Voie

**Le saviez-vous ?**



## SALLANCHES ARTS MARTIAUX

### Se défendre avec le Karaté-do Shōtōkan

Instituée par le Maître Gichin FUNAKOSHI au début du XX<sup>ème</sup> siècle et définitivement reconnue en 1939, cette discipline se pratique à mains nues et demande beaucoup de concentration, d'honneur et de respect envers l'adversaire.

Ce club, présidé par Alain TARDIVET, qui en est également le seul enseignant, va quant à lui fêter ses 30 ans cette année. Au cours de ces 30 années, il aura formé 18 ceintures noires dont 14 premier Dan et 4 deuxième Dan. En 2022, 7 des 100 licenciés ont représenté le club en finale des championnats de France.

Présent lors du Carnaval et de la Fête du Sport, Sallanches Arts Martiaux propose également aux enfants des stages durant les vacances scolaires.



## SAVATE DÉFENSE DU MONT-BLANC

### Attaque-moi si tu peux

Créée par Robert PATUREL, formateur du RAID, et Éric QUEQUET, membre de la garde présidentielle de Jacques CHIRAC, la savate défense enseigne à ses élèves comment réagir et riposter en cas d'agression et gérer le stress que cette dernière engendre. Le tout en restant dans un cadre légal.

Fondée en 2009 par Samuel VANOPSLAGH, la Savate défense du Mont-Blanc a formé plusieurs moniteurs de Boxe française (boxe pieds-poings) ; pratique qui s'est ajoutée aux formations sportives proposées par le club en 2011.

Au total, 150 licenciés sont entraînés par une équipe de 6 entraîneurs, bientôt rejointe par 3 nouveaux encadrants. Un intérêt particulier se développe au niveau de la défense féminine qui a aujourd'hui droit à son cours particulier chaque mercredi.

En 2022, une élève a remporté le titre de vice-championne de France de boxe française. Une fierté pour l'association qui projette d'organiser à son tour des compétitions sur Sallanches.

**Au centre Bruno Mackowiak, Adjoint au Maire délégué au Sport, accompagné des présidents des quatre clubs.**

**New**

### LE TRAIL DES DAHUS SALLANCHARDS !

Les 22 et 23 avril 2023, venez repousser vos limites au cours des différents trails et courses proposés par Sallanches Passy Athletic Club ! Il y en aura pour tous les âges et tous les niveaux !

+ d'infos

[traildahussallanchards.com](http://traildahussallanchards.com)



## JUDO-CLUB DE SALLANCHES

### La voie de la souplesse

Art martial japonais créé en 1882 par Jigorō Kanō, le judo est une pratique basée sur la souplesse qui vise à profiter de la force de son adversaire pour le déséquilibrer et le faire chuter.

Le doyen des sports de combat Sallanchards souffle sa 60<sup>ème</sup> bougie cette année ! C'est après avoir découvert et exercé le judo lors d'un voyage en Indochine que Louis DELASSIAZ a fondé son association en 1963, appuyé par Louis DESBIOLLES, chanoine de Sallanches.

Aujourd'hui présidé par Éric RÉTHORÉ, le Judo-club compte 158 adhérents encadrés par 3 professeurs qui enseignent non seulement la discipline, mais aussi ses 8 valeurs : code moral, honneur, courage, modestie, amitié, contrôle de soi, politesse et respect (des lieux et des professeurs).

N'étant pas dans une dynamique de compétition, le club accompagne cependant tout élève voulant évoluer dans ce domaine.

FESTIVITÉS

# NOËL ILLUMINE LA VILLE

Les Festivités de Noël  
de Sallanches ont eu lieu  
du 3 décembre 2022 au  
2 janvier 2023.

**400**  
familles  
ont participé  
aux rendez-vous  
avec le père-Noël

**50**  
rendez-vous

Au programme, un mois d'animations et une cinquantaine de rendez-vous proposés, parmi lesquels : une **patinoire** en plein air installée sous la halle de la Grenette, des rencontres avec le Père Noël, des **balades en calèche**, des ateliers créatifs pour préparer les fêtes en famille, des jeux et une chasse au trésor, un Village de Noël (vente de spécialités alimentaires et produits de fête), des **animations musicales** sur la scène du Village.

Voir l'album des  
festivités de Noël



**31**  
journées  
d'ouverture  
de la patinoire,  
7/7J



Au cœur du centre-ville, vous avez pu découvrir un **parcours lumineux** ponctué de **projections dynamiques** et colorées : La fabrique de jouets imaginée sur l'ancienne quincaillerie Revenaz a redonné vie à ce bâtiment cher au patrimoine sallanchard ; pendant que la collégiale Saint-Jacques affrontait les éléments, entre tempêtes de neige et pluies d'étoiles !



La Médiathèque a eu le plaisir de vous accueillir nombreux autour d'un **spectacle** jeune public, d'un **atelier créatif** et d'une **projection** d'un film d'animation !



Sur les hauteurs de Sallanches, l'équipe du **Château des Rubins**, en collaboration avec le service Événementiel de la Ville, vous a planifié un programme à la devise simple : 1 jour, une activité. **Ateliers créatifs, contes ou discussions** autour des sujets actuels tels que les glaciers, toutes les animations ont fait salle comble.

**+ de**  
**1 000**  
visiteurs au **Château des Rubins**  
durant les festivités de Noël

**6 000**  
personnes présentes  
à la soirée de lancement



# MADE IN SALLANCHES



**Juste après le vieux pont de Saint-Martin, on découvre le local discret d'un grand projet : celui de Pauline et Irene, Redeem Equipment ; une marque d'accessoires de sports outdoor surcyclés, fabriqués ici même au pied du Mont-Blanc.**

325 Anc. Rte Impériale  
[www.redeem-equipment.com](http://www.redeem-equipment.com)



**Dans le cadre de notre opération « Faites-vous connaître ! » destinés aux professionnels sallanchards, nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue au Lab du Bonheur situé au 102 rue de la république, spécialisé dans la vente de produits au CBD !**

Grand projet par le cœur car si l'entreprise vertueuse connaît un franc succès, ses fondatrices l'affirment : ce type de projet ne peut rester durable qu'à la condition de travailler avec des acteurs locaux. Tout est en effet pensé pour rester aligné avec leurs valeurs alliant « écologie, créativité, emploi solidaire et durabilité ». Cette aventure entrepreneuriale est née d'une longue amitié et d'une réflexion partagée autour de l'environnement, couplées à une quête de (bon) sens. Toutes les deux issues du monde de l'équipement de montagne, Pauline et Irene choisissent de créer l'entreprise en 2021 à Sallanches. Autodidactes dans l'art délicat de la couture, elles s'attellent alors à la valorisation de déchets de matériaux de sport pour lutter contre le gâchis encore trop présent dans cette industrie. En surcyclant ces derniers, c'est-à-dire en les transformant et en leur offrant une nouvelle vie, elles permettent aussi aux entreprises de la vallée de s'inscrire dans une démarche RSE. Et ça cartonne. Elles associent également des centres locaux qui emploient des personnes en situation de handicap à leur projet, en leur confiant par exemple le tri et le démantèlement des suspentes de parapentes (réutilisés ensuite dans la confection d'accessoires). Finalement, Redeem Equipment réécrit de jolies histoires pour mieux arpenter et préserver nos montagnes.

FINANCER MON INVESTISSEMENT  
COMMERCE ET ARTISANAT

# LE DISPOSITIF RECONDUIT



**Cette aide permet de répondre aux attentes des commerçants et artisans qui font vivre les centres-villes de nos communes »**

**Georges Morand**  
Maire de Sallanches  
et Vice-président en charge  
de l'économie à la CCPMB

**Ce dispositif est une aide financière, proposée conjointement par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc et la Région Auvergne Rhône-Alpes, qui a pour but de soutenir les Très Petites Entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, situées en centre-ville. Son objectif ? Dynamiser les centres-villes des 10 communes de la CCPMB !**

 [+ d'infos sur ccpmb.fr/commerces](https://ccpmb.fr/commerces)

**E**n 2022, 10 commerces ont été accompagnés, dont trois sur Sallanches. Ces trois derniers ont obtenu une aide d'une valeur totale de 11101,70 € sur les 26954,56 € versés à l'ensemble des entreprises éligibles. Et bonne nouvelle: le dispositif est reconduit en 2023 !

## Mon entreprise est-elle éligible ?

Afin de pouvoir être candidat, votre commerce doit répondre à certains critères dont :

- se situer en centre-ville d'une des 10 communes,
- avoir un effectif inférieur ou égal à dix salariés,
- disposer d'une superficie inférieure à 400 m<sup>2</sup>,
- réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros.

Les investissements éligibles sont en lien avec l'installation ou la rénovation du point de vente, neuf ou d'occasion (vitrines, façades, enseignes, décorations, aménagements intérieurs, mise en

accessibilité du local, aménagement de terrasses, organisation de point de retrait, etc.).

## Quelle est la démarche pour candidater ?

Afin de solliciter cette aide, vous devez :

- Remplir un dossier de demande de subvention sur le portail des aides de la Région sur [ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr](https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr)
- Adresser une lettre d'intention à la CCPMB sollicitant la subvention possible. Cette lettre doit être accompagnée de votre RIB, de la copie des devis des travaux et du formulaire régional obtenu après la 1<sup>ère</sup> étape.

Lorsque ces documents seront remis, la demande sera présentée à un comité d'attribution. Attention, les travaux ne devront pas être amorcés au moment de la demande.

Une fois la subvention attribuée par la CCPMB, l'investissement devra être effectué dans un délai de 6 mois. Au-delà de ce délai, le bénéficiaire perdra ses droits.

TRI DES DÉCHETS

# ENCORE PLUS SIMPLE !

téléchargez  
l'application Citeo  
ici !



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les consignes de tri changent sur le territoire du SITOM des Vallées du Mont-Blanc, mais pas que ! Que vous soyez chez votre oncle, votre sœur ou vos parents : les consignes de tri sont maintenant généralisées au niveau national.



New

**POTS & BARQUETTES EN PLASTIQUE**

+

**COURDES & TUBES EN PLASTIQUE**

+

**SACS, SACHETS & FILMS EN PLASTIQUE**

+

**PETITS EMBALLAGES MÉTALLIQUES**



**79** points d'apport  
volontaire situés  
à Sallanches

**L**e message se simplifie : trions tous les emballages et papiers dans le bac jaune ! Les nouveautés portent sur les emballages plastiques et petits emballages métalliques : tous se trient désormais ! Pour faire le bon geste de tri, une seule question à se poser « **est-ce un emballage ?** ».

Un emballage permet de contenir un produit, et/ou de faciliter son transport ou sa mise en rayon.

Attention, un objet en plastique tel qu'un jouet ou une brosse à dents n'est pas un emballage.

Les emballages n'ont pas besoin d'être lavés, il suffit de les vider et de les jeter séparés les uns des autres sans les mettre en sac.

Les déchets à déposer dans la poubelle grise sont moins nombreux : les ordures ménagères seront moins volumineuses.

Pas de changement du côté du conteneur vert : vous pouvez jeter tous les emballages en verre.

Si toutefois vous avez un doute au moment de trier, vous pouvez :

- consulter le site [www.sitomvalleesmontblanc.fr](http://www.sitomvalleesmontblanc.fr) rubrique Trier,
- contacter le SITOM au 04 50 78 10 48 ou [contact@sitom.fr](mailto:contact@sitom.fr),
- télécharger l'application Citeo « Guide du tri »,
- vérifier les consignes notées sur vos emballages.

Cependant, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc rappelle que trier ses déchets ne doit pas être un frein à la réduction de ceux-ci. Grâce aux gestes de chacun, l'ensemble du territoire du SITOM agit en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage.



[www.sitomvalleesmontblanc.fr](http://www.sitomvalleesmontblanc.fr)

# SALLANCHES, UNE ÉQUIPE UN TERRITOIRE

Remerciements à Ludovic MARANGONE parti pour raisons personnelles après 8 ans au Conseil, où il a toujours été animé par l'intérêt de la commune.

Il est remplacé par F. MARIE dont l'expertise de l'administration et de l'aménagement du territoire nous sera précieuse.

## L'enfer est pavé de bonnes intentions

L'action politique est un domaine où les bonnes intentions ne suffisent pas. Même vertueux, les projets doivent se mener avec prudence et humilité, au risque de subir des déconvenues. Pour la centrale de Lévaud, analysons la situation : la Régie électrique, sous la houlette du Maire et de son Président du Conseil d'Administration, a décidé de construire une centrale hydroélectrique. Notre duo pétri de certitudes s'est engagé sur ce dossier en oubliant l'essentiel : attendre que les tribunaux aient statué sur les recours avant d'engager les travaux, élémentaire prudence de

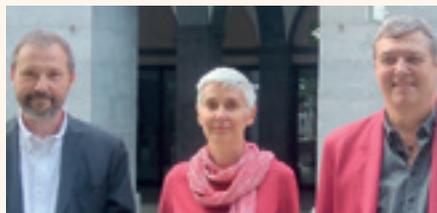
tout bon gestionnaire. **C'est une faute grave de construire si légèrement un ouvrage à 6M€. Tout le reste n'est que communication pour faire diversion.**

Soyons précis tout de même : le Tribunal a ordonné des travaux limités, jugeant qu' **« il y a lieu de n'ordonner que la démolition (du seuil) et la neutralisation de la conduite forcée, sans qu'il soit besoin de procéder à la démolition de cette conduite afin d'éviter de nouvelles atteintes à l'environnement »**. Qu'à cela ne tienne, M. le Maire clame dans la presse locale que la déconstruction coûterait 14 millions d'€, et même 18 millions dans « Le Figaro », montants excessifs pour effrayer le public. Cette stratégie

de la peur, utilisée en d'autres circonstances, est habituelle, ce qui lui évite de s'exprimer sur le fond du problème.

Et maintenant, ou plutôt dans **x** années? Soit le jugement est confirmé par la justice, et il faudra recycler le bâtiment de la centrale, soit ce jugement est réformé et la centrale pourra être exploitée (...enfin, pour le peu de mois où le débit permettra la production d'électricité).

## INITIATIVES CITOYENNES POUR SALLANCHES



### CENTRALE SUR LA SALLANCHE : FIASCO ET DESINFORMATION

#### 1. Le fond

La recherche de projets d'énergie renouvelable est un objectif louable, que nous partageons. Nous participons activement aux travaux de la commission communautaire sur les énergies renouvelables en effectuant des propositions.

Cependant, la préservation de la biodiversité est un enjeu reconnu d'égale importance à celui du changement climatique.

La Régie d'électricité, soutenue par la municipalité, a choisi en 2014 de travailler sur un projet de centrale hydro-électrique sur la Sallanche, malgré le classement de cette dernière

par la préfecture en 2013 en Liste 1 et réservoir biologique, avec les restrictions suivantes: « Sur les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau figurant dans cette liste, aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique. » Ainsi, tous les cours d'eau classés liste 1 - dont la Sallanche - étaient exclus pour les projets hydro-électriques dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve de 2014.

#### 2. La forme

Le rôle d'un porteur de projet nous paraît être de s'assurer que celui-ci soit fiable et réalisable d'un point de vue technique, économique, et juridique,

avant d'y engager l'argent public.

La Régie et la municipalité ont pris de grands risques par deux fois: dès le départ du projet en choisissant un cours d'eau classé, puis en décidant de construire l'ouvrage avant le traitement du recours déposé par une association environnementale. Enfin, nous déplorons que Mr Morand répande de fausses informations sur les mesures demandées par le Juge et leur coût : Celui-ci n'a ordonné "que la démolition du seuil et la neutralisation de la conduite forcée, sans qu'il soit besoin de procéder à la démolition de cette conduite" ni au démantèlement de la centrale.

Quant au sort définitif de la centrale, il sera connu quand la démarche juridique sera définitivement close.



*Sallanches*  
LA VILLE AU PAYS  
DU MONT-BLANC